

# FOUSSEMAG



Numéro 335 - 25 juillet 2022

## Passage en alerte sécheresse de niveau 2 ("alerte renforcée")

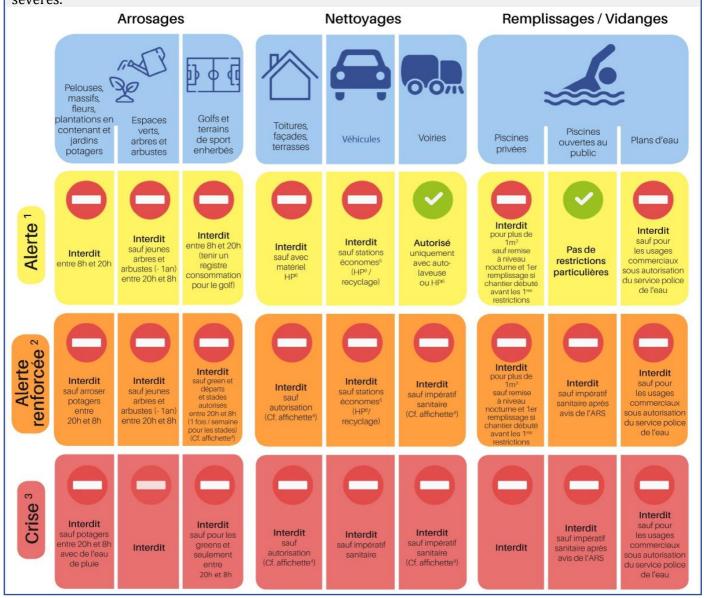
Le Préfet du Territoire de Belfort a signé un premier arrêté départemental de restriction des usages de l'eau (niveau « alerte ») le 3 juin 2022, afin de limiter l'impact de la sécheresse dans le département.

Depuis cette date, la situation hydrologique s'est nettement aggravée et les prévisions météorologiques ne prévoient pas de précipitations pour les prochaines semaines.

Dans ce contexte, et sur les recommandations du comité ressource en eau qui s'est réuni le 18 juillet 2022, le Préfet a décidé de prendre un arrêté pour acter le passage au niveau « alerte renforcée », auquel correspondent des restrictions d'usage de l'eau plus sévères.

L'arrosage des jardins et espaces verts est ainsi interdit, à l'exception des jardins potagers et des jeunes arbres et arbustes entre 20h et 8h. De même est désormais interdit le nettoyage des toitures, façades et terrasses, quel que soit le matériel utilisé. Le lavage des véhicules demeure possible dans les seules stations économes.

Au vu de cette situation critique, et afin de veiller au strict respect de ces dispositions, les opérations de contrôle seront renforcées. En cas de non-respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1500€.





#### Révision du PLU

Par délibération du 21 septembre 2018, la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Le cabinet Ruez et Associés, qui était en charge du dossier, a été contraint d'abandonner sa mission.

Le Conseil Municipal du 28 juin 2022 a chargé l'Agence de l'Urbanisme du Territoire de Belfort pour l'accompagner dans sa démarche de reprise et de finalisation du dossier de PLU.

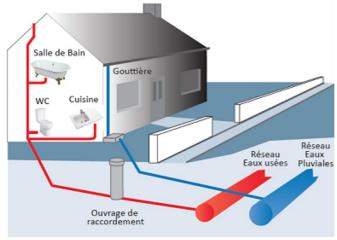
Si vous avez des remarques concernant ce dossier, vous pouvez venir en mairie afin de nous en faire part.



# Schéma directeur des réseaux eaux usées et eaux pluviales

L'entreprise Oxya Conseil a été missionnée par le Grand Belfort pour la réalisation du schéma directeur de l'agglomération d'assainissement de Montreux-Château, qui comprend les communes de Cunelières, Fontenelle, Foussemagne, Montreux-Château, Novillard et Petit-Croix.

Dans le cadre de cette étude de 18 mois sur les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales, il est prévu qu'Oxya Conseil fasse un inventaire des données disponibles et une collecte d'éventuelles informations sur le fonctionnement du réseau (points noirs, ...). Il sera susceptible d'intervenir de nuit et proposera des optimisations et des améliorations du réseau.



Directeur de la publication : Arnaud Miotte Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Foussemagne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne Anciens numéros : https://www.foussemagne.fr/bulletins-municipaux.htm

## Offre d'emploi

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Foussemagne-Reppe recherche un agent de restauration pour le centre périscolaire de Foussemagne, en CDD pour l'année scolaire 2022-2023.

Horaires de travail : de 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi.

Candidature: lettre de motivation et CV à transmettre avant le 15 août, à l'intention de Madame Nadia RENOFFIO, Présidente du RPI – 11 rue d'Alsace – 90150 FOUSSEMAGNE, par courrier, dépôt en mairie ou mail: secretariat@foussemagne.com



### Concours maisons fleuries

La Municipalité remercie les participants du concours des maisons et commerces fleuris pour l'embellissement apporté à notre village.

Samedi 16 juillet, les membres du jury ont eu le plaisir de remettre aux gagnants un diplôme ainsi qu'un bon valable pour un lot de fleurs cet automne.

- Catégorie maisons avec jardin : Madame Pierrette Jeannin
- Catégorie maisons sans jardin : Monsieur Jean-Claude Ripp
- Catégorie commerces et restaurants : Monsieur Christophe Gincourt





Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - <u>www.foussemagne.com</u>
Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous